Académie de Nantes.

**BILAN DE LA SESSION BTS/ CGE** **2020-21[[1]](#endnote-1)**

La session 2021 a eu lieu à l’issue d’une année scolaire marquée par le contexte sanitaire dont les incidences sont connues (jauges scolaires en particulier). Elle se singularise par deux points majeurs.

D’une part, le maintien de l’épreuve, contrairement à 19-20, les cours en présentiel n’ayant pas été suspendus ; mais d’autre part, l’introduction d’une session exceptionnelle de rattrapage.

La moyenne générale de cette session, toutes spécialités confondues, se situe au-dessus des autres sessions (excepté 2020 en contrôle continu). Cette progression bénéficie globalement à la fois aux spécialités tertiaires (11,51 contre 10,66 en 2019) et industrielles (10,91 contre 10,03 en 2019).

Face à cette amélioration très encourageante, bien que circonstanciée, les retours des correcteurs de la session 2021 (hors session de rattrapage) font toutefois état de points de fragilité persistants, mais aussi d’éléments de dérive méthodologique, plus récents comme le fléchissement des très bonnes copies, toutes choses qui demanderaient une étude des résultats plus détaillée mais dont le présent bilan va rendre compte.

1. **L’organisation de la correction de la session 2021**

**La correction** a été en 2021 de 9 jours ouvrables contre 10 en 2019 et 8 en 2018. 123 correcteurs ont été mobilisés.

**L’entente** a eu lieu en classe virtuelle ; si on déplore quelques difficultés de connexion et de micro, ces réunions se sont bien déroulées et ont permis des échanges nourris. La DEC ayant informé de collègues qui ne s’étaient pas connecté-e-s à viatique une semaine après l’entente nous les avons contacté-es, pour répondre à un éventuel problème technique.

**L’harmonisation** ; grâce à Viatique, elle est pilotée par les coordonnateurs en lien avec l’inspection et compte une phase intermédiaire et une phase finale qui s’appuie sur la moyenne par commission.

**Le sujet** a été jugé abordable et équilibré. Les textes proposés étaient d’une compréhension accessible, même si le texte d’Alain, plus complexe, a été moins bien appréhendé. En revanche, l’image a fait l’objet de bonnes analyses. Le corpus contrasté pouvait donner lieu à des confrontations variées, des plus simples aux plus nuancées. Certaines commissions ont déploré la trop grande proximité du corpus de Synthèse et de la question d’Expression personnelle.

**Eléments d’appréciation majeurs**. Pour beaucoup d’étudiants, il existe un hiatus entre la nature de l’épreuve et le niveau de maîtrise de la langue nécessaire qui les empêche de s’y confronter avec succès. On sait qu’une trop fragile maitrise de la langue affecte, en un continuum évident, la compréhension des textes, l’élaboration d’un raisonnement et l’expression écrite. La syntaxe, l’utilisation de connecteurs logiques appropriés, la qualité du lexique et de l’orthographe, voire celle de la graphie et du soin apporté à la présentation fragilisent la production.

**Copies numérisées et Viatique**

Généralement apprécié, Viatique pourrait évoluer et proposer une vue d’ensemble de la copie et la possibilité de faire apparaître sur le même écran, la copie et l’encadré de l’appréciation. L’appui technique indéfectible apporté par M. Beleteau a été apprécié.

Pour plus de fonctionnalité, certains correcteurs demandent :

* La possibilité de consulter l’ensemble de la copie.
* La possibilité de mémoriser leurs annotations
* La possibilité de choisir une couleur différente pour les appréciations de la Synthèse et de l’E.
* La possibilité d’extraire des copies sans passer par la capture d’écran

Certaines numérisations de copies ont posé problème ; désordre dans les pages (d’où la difficulté à distinguer la synthèse de l’EP, parties de copie rédigées illisibles, encre trop pâle.

* On doit recommander aux étudiants de préciser la nature de l’exercice (Synthèse / Expression personnelle) et d’utiliser une encre foncée.

**L’épreuve de rattrapage** : exceptionnellement un rattrapage a été mise en place. Elle a mobilisé 23 correcteurs. La passation de ces oraux de rattrapage s’est ajoutée à la mission de certains examinateurs. Dans le souci d’alléger la charge de travail des enseignants convoqués à cette épreuve de rattrapage et de parer au manque d’anticipation possible, le groupe des coordonnateurs complété par quelques enseignants volontaires, a accepté d’élaborer à ma demande, dans le cadre d’une initiative académique possible, une banque académique des sujets de rattrapage conçus selon les textes officiels. Je les remercie vivement pour le travail effectué dans l’urgence comme pour sa qualité.

Rappelons qu’en période d’examen, il convient de consulter régulièrement sa boîte académique ; certains examinateurs, faute de cela, ont été pris de court.

1. **Analyse des copies.**

**Globalement** :

Le traitement déséquilibré des deux parties de l’épreuve perdure. Nombre d’étudiants ne consacrent pas un temps suffisant à cette épreuve. L’expression personnelle est encore bien souvent courte et bâclée, rédigée au fil de la plume.

Plus particulièrement marquée cette année, une absence de respect des différences entre la Synthèse et l’Expression personnelle appelle toute notre vigilance. Elle concerne la posture à adopter (objective / personnelle) qui implique l’énonciation (emploi du je dans la synthèse) et impacte la démarche argumentative (intrusion de l’opinion personnelle dans la Synthèse/ absence de cette dimension personnelle dans la seconde composition). Ces deux points se trouvent renforcés par la mobilisation en Expression personnelle des seuls textes du corpus, voire l’introduction dans la Synthèse d’autres références que celles du corpus.

**La Synthèse**

S’il y a des copies de qualité qui proposent une circulation organisée, cohérente et éclairante dans le corpus, le présent rapport va souligner les points de fragilité encore constatés.

Le traitement de l’introduction. La présentation du corpus, sans problématisation, mise en tension ou explicitation des enjeux du corpus, i.e. sans aucune forme d’éclairage annonçant le plan de la synthèse, devient fastidieux et inopérant.

Il est permis de substituer à cette inutile énumération des textes et documents la solution d’une présentation précise des textes et documents lors de leur première exploitation dans le corps du développement. Dans ce cas, l’introduction se limite à cerner la problématique globale du corpus et à présenter les axes de la synthèse.

Toutefois, dans le cadre d’une pédagogie différenciée ou spiralaire, on peut apprendre aux étudiants parvenus à un certain niveau d’acquisition, à présenter le corpus de façon organisée et « raisonnée », en explicitant ses tensions et en liant cette **analyse** du corpus à la présentation de la problématique et des axes de la Synthèse.

La confrontation est encore souvent esquivée au profit de simples juxtapositions/ rapprochements entre deux textes, rarement plus, démarches souvent artificielles. Par ailleurs, faute d’une lecture suffisamment attentive et précise de l’argumentaire des textes, les confrontations restent sommaires. Dans de nombreuses copies, certains textes sont soustraits à la confrontation.

Le plan de la Synthèse (les axes de la confrontation des textes du corpus) se limite de façon elle aussi artificielle et peu éclairante soit à opposition pour/ contre ou soit à une répartition réductrice en « avantages / inconvénients ». Un plan doit s’adapter avec justesse et de manière une structurée aux tensions portées par le corpus et doit savoir rendre compte des thèses et des arguments des textes. Faute d’aller plus avant dans l’analyse des textes et documents, les candidats peinent souvent à élaborer un plan qui rende compte de la richesse du corpus. Les nuances voire les paradoxes à l’intérieur d’un texte sont souvent passées sous silence.

La reformulation est aussi trop souvent esquivée au profit d’un collage de citations parfois très longues. Celles-ci n’ont pas lieu d’être dans la Synthèse, nous le rappelons, même si à l’occasion, une expression singulière et typée peut être citée ; il lui faudra néanmoins faire l’objet d’une reformulation/ explication.

Autres dérives :

* Une Synthèse n’est pas une explication des textes du corpus et encore moins leur paraphrase. La compréhension du corpus se traduit à travers le plan et les rapprochements des thèses et arguments des textes et documents du corpus.
* La synthèse exclut d’introduire des références à d’autres textes et documents que ceux du corpus ou d’introduire un point de vue ou un argument personnel.
* C’est un exercice où les opinions et la culture personnels du rédacteur doivent s’effacer au profit de la restitution objective des seuls textes et documents du corpus. Autrement dit, la Synthèse n’est pas et ne doit pas devenir une expression personnelle. La ligne de démarcation entre les deux exercices de l’épreuve doit être rigoureusement respectée.
* **Les tableaux préparatoires de confrontation** ne doivent **en aucun cas** apparaître dans les copies.
* Les titres du plan ne doivent pas apparaître. De même, un simple plan privé de rédaction n’est pas recevable.
* En revanche, le candidat gagne à préciser l’exercice qu’il traite : Synthèse / Expression personnelle.

**L’Expression personnelle**

On constate toujours sur ce second exercice une forte hétérogénéité. Si certains étudiants manifestent une bonne maîtrise de l’exercice et que d’autres fournissent un effort manifeste pour répondre à ses contraintes, en particulier par l’appui sur des exemples pertinents, cette partie de l’épreuve est souvent mal traitée – ou traitée de façon insuffisante. Trois points majeurs affectent la qualité des productions.

La lecture et l’analyse du sujet. Cette année, « accélération » a été réduit à « vitesse » et la notion de « gain » n’a pas été questionnée. Trop souvent délestée de l’analyse du sujet, la réflexion des candidats se calque là aussi sur un plan caricatural en « oui/ non », « pour/ contre » qui débouche sur une conclusion insipide et incolore (« ça dépend.. ») ; l’objectif d’une « Expression personnelle » est ainsi esquivé, voire manqué.

Culture générale : Si l’on voit dans certaines copies une belle appropriation des connaissances abordées dans l’année, si d’autres font l’effort de les solliciter avec le plus de pertinence possible, l’exercice donne trop souvent à lire des copies très pauvres au plan de la culture, se bornant au mieux aux textes du corpus de Synthèse, au pire à la seule expérience personnelle. Le titre de l’exercice ne doit pas induire en erreur. L’expression personnelle ne valide en rien la limitation au seul vécu du candidat. Par ailleurs, l’exploitation des textes du corpus de la Synthèse, si elle est possible, en devenant exclusive, tend à fausser l’objectif de l’exercice et concourt à effacer la différence entre Synthèse et Expression personnelle.

La rédaction : la brièveté de cette partie est aussi symptomatique. C’est aussi là que les fragilités linguistiques sont les plus manifestes (syntaxe, lexique, orthographe). Un travail sur la maîtrise de la langue doit accompagner le programme de lectures et de rédaction de l’année.

**3-En chiffres**

**Voir Document joint**

**En bilan.**

Au final, cette session, contrairement à ce que l’on pouvait craindre, n’a pas été impactée par le déroulement de l’année scolaire 2020-21 sous conditions sanitaires. Tout au contraire, la progression de la moyenne générale se poursuit, ce dont nous pouvons tous nous montrer satisfaits.

Toutefois, les constats sur les réussites et les difficultés sont sur bien des points similaires aux années antérieures tout particulièrement en ce qui concerne l’hétérogénéité des productions et le manque d’implication dans le traitement de l’Expression personnelle. Cela doit engager chaque enseignant en STS à adapter son travail didactique et pédagogique. Une tendance mérite par ailleurs un signalement particulier ; Synthèse et Expression personnelle tendent à se confondre ce qui motive une vigilance particulière des enseignants tant en STS1 qu’en STS2.

Pour conclure, j’adresse tous mes remerciements

à M. Beleteau (Service de la DEC, Rectorat) pour sa disponibilité. L’appui rigoureux et diligent qu’il a apporté à divers niveaux dans le bon déroulement de cette session 2021 et la constitution du présent rapport est très apprécié.

Aux coordonnateurs et coordonnatrices pour la qualité avec laquelle ils ont accompli leurs missions et le surcroît d’implication, hors mission ordinaire, dans la constitution d’une banque de sujets de Rattrapage.

Aux correcteurs qui se sont impliqués, de l’entente à l’harmonisation, dans cette mission certificative exigeante.

Catherine Frizza-Thibault

IA-IPR de Lettres, en charge du BTS CGE.

1. *Ce bilan est établi sur la base des bilans rédigés par chacune des commissions de coordination de l’épreuve de CGE en STS industriel et en tertiaire qui ont pour fonction de faire remonter les constats et de les synthétiser. Je remercie les coordonnateurs pour ce travail li à leur mission.*  [↑](#endnote-ref-1)